

Compte rendu du conseil de communauté du 16 décembre 2008

Le conseil a approuvé le compte rendu du conseil de communauté du 12 novembre 2008

Le conseil communautaire a décidé de

- Approuver les critères de répartition des charges des services partagés entre la ville et la communauté de communes de Vitry-le-François. Les frais de fonctionnement seront inscrits au budget correspondant.
- Approuver la mise à disposition par la commune de Soulanges des biens nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté de communes de Vitry-le-François.
- Approuver la décision modificative n° 3 du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2008.
- Attribuer un acompte sur subvention 2009 à l'office de tourisme de Vitry-le-François et au P.L.I.E « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ».
- Approuver les nouveaux prix de l'eau pour l'année 2009 concernant la part fixe et la part proportionnelle pour les communes de Blacy, Frignicourt, Marolles et Loisy s/Marne « 0.94 € le mètre cube ».
- Approuver la surtaxe 2009 de l'eau pour la ville de Vitry-le-François destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité. « Augmentation 2 % par rapport à 2008 ». Cette taxe est reversée par le fermier « VEOLIA EAU » gérant l'eau pour Vitry-le-François.
- Approuver le montant de la surtaxe assainissement 2009 revenant à notre communauté pour les communes de Blacy, Frignicourt, Marolles, Vitry-le-François et Soulanges à 0.60 € HT par m³ d'eau consommé.
- Approuver le montant de la surtaxe eau 2009 revenant à notre communauté pour la commune de Soulanges applicable au m³ à 0.422 € HT(0.480 € HT en 2008).
- Autoriser le Président à signer la convention avec Marne Initiative Sud-Est Association loi 1901 assurant la création, le développement et le suivi de nouvelles entreprises.
- Approuver les deux marchés complémentaires « alimentation en eau et évacuation des eaux usées épurées et pluviales » sur la ZAC de la Haute Voie à Loisy-sur-Marne aux cabinets PINGAT/OUTSIDE pour un montant total de 89 092.45 €HT.
- Autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la ville de Vitry-le-François pour les travaux eau et assainissement lors de la création d'une voie de liaison entre le quartier du Grand Parc et le faubourg de Châlons.
- Approuver le protocole d'accord avec EDF en faveur de l'efficacité énergétique « Economies d'énergies et développement des énergies renouvelables ».
- Approuver la convention de solidarité urbaine avec la région Champagne-Ardenne.